Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID: 013-211300371-20240215-2024_33_DGS-AR

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024_087

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

13580

2024_33_DGS

Arrêté modificatif portant délégation de fonction à Monsieur Michel MORGANTE

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 portant date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Vu le tableau du Conseil Municipal du 8 février 2024,

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Michel MORGANTE reçoit délégation de fonction pour tous les actes relatifs à l'économie et à l'agriculture.

ARTICLE 2: Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du conseiller municipal sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3: La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de son affichage en mairie.

ARTICLE 5: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2024 14 DGS du 9 février 2024.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 15 février 2024.

Le Maire, LARE LAC Jérôme MARCELAC